

DECLARATION LIMINAIRE
CAPL n° 2 et 3 des 14-15 Juin 2012

Monsieur le Président,

FO DGFIP rappelle son opposition au mode de notation instauré par le décret du 29 avril 2002 et au décret du 17 septembre 2007 qui supprime à terme la note chiffrée.

Force Ouvrière revendique l'abrogation du décret de 2002 sur la notation-évaluation, l'abrogation du décret de 2007 sur l'entretien professionnel et le retour au décret de 1959 et à la notation chiffrée, seule garantie pour les agents de se situer dans leur corps et leur grade !

FORCE OUVRIERE ne renonce pas à demander l'arrêt de l'application de ce décret en vue de son abrogation.

Toute référence à la note chiffrée va disparaître.

Le décret de 2007 qui institue l'entretien professionnel, ouvre encore plus la voie de l'individualisation de la rémunération qui générera un esprit de « compétition » entre les agents de moins en moins nombreux du fait des suppressions d'emplois.

Il ne s'agira plus de tirer le bilan de la chute des résultats du fait du manque de temps par les agents complètement absorbés par de nombreuses tâches.

L'objectif est que nous exerçons un métier aux contours définis par les contraintes des fusions de services, des résultats, de la performance.

Exit donc, l'ancien système de notation qui certes, n'était pas parfait, mais avait le mérite d'être relativement clair en faisant évoluer la note en fonction d'une moyenne nationale.

FORCE OUVRIERE, à maintes reprises, a expliqué et exprimé son opposition à ces décrets.

Pour F.O., il s'agissait déjà de dénoncer les dangers d'une contractualisation individuelle et/ou collective liée aux aspects flous et arbitraires de la définition d'objectifs et d'appréciation des résultats :

- de mettre en exergue une rémunération au mérite en cascade due aux effets :
 - . d'une part de l'avancement accéléré dans l'échelon
 - . d'autre part du traitement et des rémunérations accessoires liés à l'échelon détenu.
- de signaler les dangers des tableaux d'avancement établis en tenant compte de l'évaluation notation
- de s'opposer à la déconcentration des règles de gestion des personnels associée à la déconcentration /globalisation des crédits dans le cadre de la LOLF
- de s'élever contre l'affaiblissement du rôle et des compétences des CAP Nationales.

Comment peut-on prétendre reconnaître ainsi, les compétences professionnelles des agents, alors même que des quotas limitent les bonifications de points à attribuer et que comparé à l'ancien système, on réduit le pourcentage d'agents pouvant en bénéficier ?

Comment peut-on prétendre rendre plus lisible le système de notation tout en introduisant un distinguo dans les variations de note proposées ?

Comment le notateur peut-il apprécier le mérite respectif de chacun de ses agents, alors même que la globalisation des tâches se fait toujours plus importante ?

Car en effet qu'est-ce qu'un agent méritant dans le contexte actuel de réforme, de changement permanent et de remise en cause de nos missions ?

L'attribution de la note pivot pour 50% des agents est une aberration car cette notation ne prend pas en compte leur manière de servir appréciée favorablement et le haut sens du service public des agents dans notre administration.

Ces agents ont pourtant effectué leur travail et ont exercé leurs missions et leurs fonctions dans des conditions de plus en plus difficiles, ceci dans une administration en perpétuelle réforme, en perte croissante d'emplois donc en augmentation constante de charges pour tous les agents.

Nous vous rappelons qu'avec 2870 suppressions d'emplois pour 2012 (avec un taux prévu de non-remplacement des départs en retraite proche de 60% dans notre administration) les services sont saturés de tâches avec de moins en moins d'agents disponibles.

Pour FO DGFIP, il est temps de reconnaître concrètement et non verbalement les compétences et le mérite des agents de la DGFIP.

L'incompréhension des agents est totale. L'amertume est grande de n'être pas considérés à hauteur de leur investissement fourni.

Lors de la mise en place de cette notation de l'entretien évaluation et de la réforme de la notation, l'administration a toujours vanté le dialogue de proximité, les moments de réflexion, d'échanges et de meilleure reconnaissance qui en découleraient.

Enfin, Monsieur le Président, sachez que la Direction Générale des Finances Publiques a de la chance que les collègues possèdent une conscience professionnelle de haut niveau et ont à cœur de produire, malgré le contexte et l'environnement difficile, un travail de qualité qui permette la continuité du service public.

C'est dans ce cadre que s'exerce la notation des agents à qui on demande toujours plus et sur qui s'exercent les pressions hiérarchiques les plus fortes.

Nous vous demandons d'en tenir compte dans le traitement des appels de notation.

Les élus Force Ouvrière en CAPL